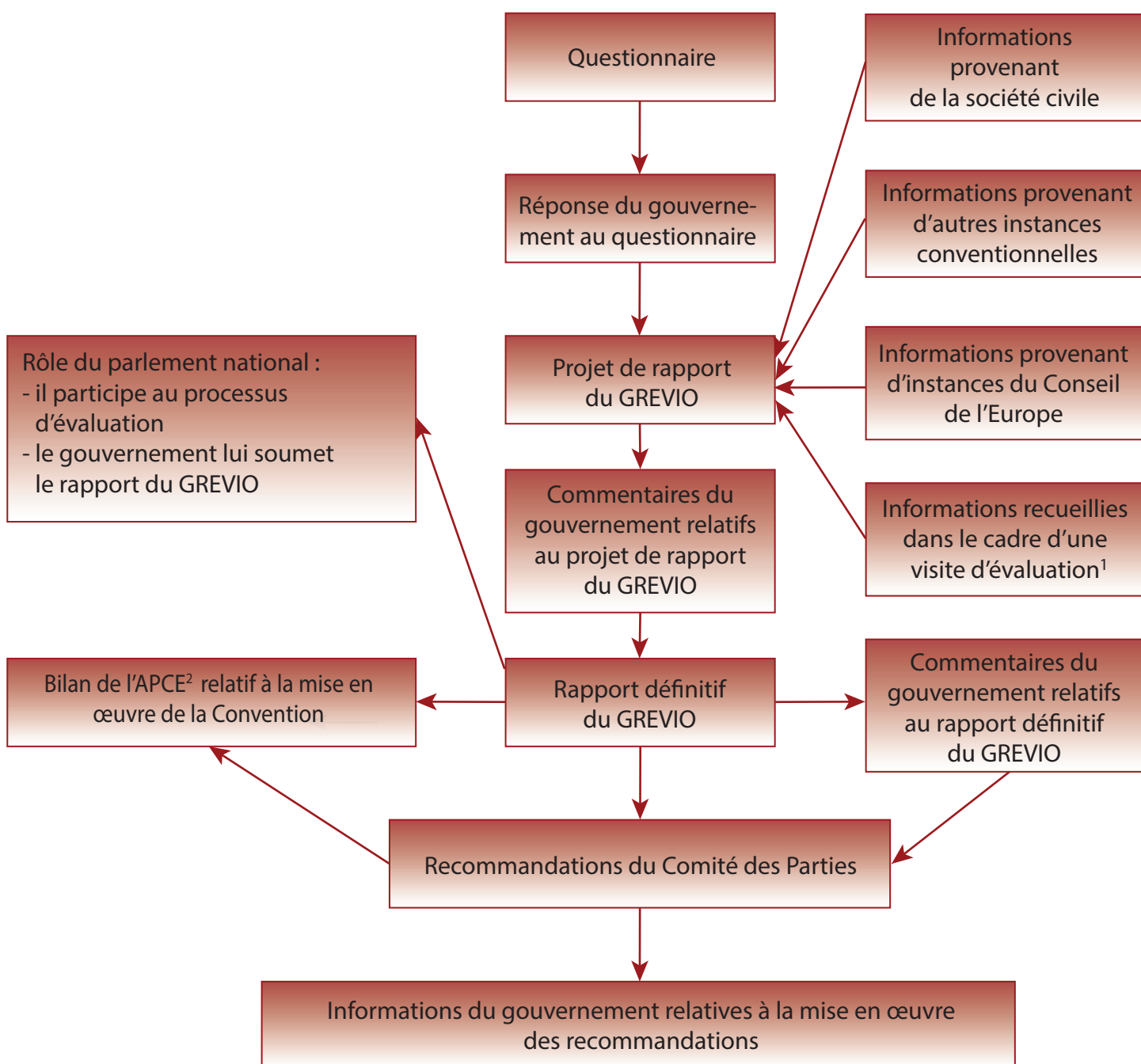


# Le mécanisme de suivi de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du Conseil de l'Europe (Convention d'Istanbul)

## Partie 1 – Procédure d'évaluation pays par pays



1. Des visites d'évaluation sont effectuées si elles s'avèrent nécessaires.

2. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.